

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 janvier 2022

Le Gouvernement confirme son soutien à la filière Canne-Sucre-Rhum-Energie des Outre-mer.

Le gouvernement a mandaté le préfet de La Réunion afin d'initier, en lien avec le Conseil régional et le Conseil départemental, la démarche de concertation locale en vue de la négociation de la prochaine convention canne. L'actuelle convention canne, qui fixe les conditions de la production et de l'acquisition des cannes par l'industriel sucrier, arrive en effet à échéance fin 2021. Ce mandat confirme la volonté du gouvernement de poursuivre le soutien public important à la filière (plus de 133 millions par an à La Réunion de crédits européens et nationaux). La notification à Bruxelles pour le maintien de l'aide à son niveau actuel sera transmise très prochainement, conformément à ce qui a été prévu dans la dernière loi de finances.

La nouvelle convention devra être signée avant le démarrage de la prochaine campagne début juillet 2022. Lors des réunions à venir, la question du niveau des soutiens publics nécessaires sur la durée de la prochaine convention canne pourra être abordée afin de recueillir tous les éléments de justification qui devront être discutés avec les autorités communautaires en charge de la gestion des aides d'Etat. Outre les aides déjà mobilisées, le secteur industriel pourra solliciter les crédits France 2030 afin de financer des projets d'investissements. Par ailleurs, face aux difficultés croissantes rencontrées par les producteurs français de sucres de canne pour s'imposer sur le marché européen, le gouvernement accompagnera la filière dans sa démarche visant à demander l'application d'une clause de sauvegarde concernant l'importation de sucres de spécialités. Parallèlement, au travers de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne, le gouvernement fait valoir en priorité le dossier des mesures-miroirs afin de lutter contre l'importation de produits originaires des pays-tiers ne répondant pas aux normes de production européennes et qui faussent ainsi la concurrence.

Fin 2021, le préfet de La Réunion a piloté 7 réunions plénières du comité local de transformation agricole à l'issue desquelles l'avenir de la filière canne a fait l'objet d'orientations consensuelles allant vers la recherche d'une augmentation de la valeur ajoutée des produits issus de la canne (sucres spéciaux, variétés plus riches en fibre-énergie, rhums). Ces travaux ont vocation à être poursuivis dans les mois à venir. Par ailleurs, une mission des inspections générales (IGF, CGEDD, CGAAER) a rendu son rapport sur l'avenir de la production de sucre outre-mer en 2021 et a confirmé l'importance de continuer à soutenir cette filière structurante pour les territoires.

La filière canne-sucre-rhum-énergie constitue le pilier de l'agriculture à La Réunion. Elle est pourvoyeuse de plus de 18 000 emplois directs, indirects et induits incluant plus de 2 700 planteurs. En octobre 2019 lors de sa visite sur le territoire, le président de la République a initié la démarche de transformation agricole des outre-mer visant à l'innovation, à la promotion des systèmes de culture conformes aux attentes de nos concitoyens et au développement des produits sous signe d'origine et de qualité. Le 5 novembre 2020, Sébastien Lecornu, ministre des outre-mer et Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, ont présidé le comité national de transformation agricole des outre-mer regroupant les représentants des filières, les présidents de chambre d'agriculture, les parlementaires et les autorités de gestion du FEADER.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-

Courriel :

communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974